



Changement de garde enfant

Par sebastien02

Bonjour,

Voici ma situation, je suis séparé et j'ai un enfant mais pas à charge fiscale (décision de justice).

Cette décision était en accord avec la maman.

Or aujourd'hui, la maman est mutée en province et mon fils décide de venir vivre chez moi pour des raisons pratiques (école...).

Tout ça en accord avec la maman,

Je précise que mon fils a 16 ans.

Ma question est la suivante : Faut-il obligatoirement revoir le JAF pour établir une nouvelle décision de justice ou un consentement mutuel écrit peut suffire ?

Et si oui, est-ce que cela peut poser un problème au niveau des impôts, caf... ?

Merci par avance pour votre réponse.